
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 25 mars 2009

Résolution: CE09 0433

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1. d'approuver en principe le projet d'« Accord de développement relatif au projet de construction de bâtiments, de transformation et d'occupation à des fins d'habitation de la propriété de l'ancien Séminaire de philosophie située au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges dans l'arrondissement de Ville-Marie » à intervenir entre la Ville de Montréal et 9202-0767 Québec inc., afin d'assurer une plus grande protection de la valeur patrimoniale du site, le tout aux termes et conditions stipulés au projet d'accord;
2. de soumettre, le cas échéant, l'accord de développement pour approbation à une séance ultérieure du conseil municipal, au moment de l'adoption du « Règlement autorisant la démolition et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins d'habitation de l'ancien séminaire de philosophie situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges », en vertu des pouvoirs de l'article 89, 5° de la Charte de la Ville de Montréal et du « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » quant à cette propriété et visant à introduire dans son Document complémentaire les paramètres tenant compte des mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1093751002
/gr

Claude DAUPHIN

Président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 30 mars 2009